

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 04554
Numéro SIREN : 820 198 331
Nom ou dénomination : GROUPE OPNYLE

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2021 sous le numéro de dépôt 26943

Désignation de l'entreprise :		SAS GROUPE OPNYLE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		9			
Adresse de l'entreprise		209 AVENUE EMILE COSSONEAU		93160 NOISY LE GRAND		Durée de l'exercice précédent*		1 2	
Numéro SIRET*		8 2 0 1 9 8 3 3 1 0 0 0 1 0				Néant		☐ *	
				Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 1 6		N-1	
				Net		3		Net	
		Brut		Amortissements, provisions		1		2	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		23 427		AC		3 343	
	Frais de développement *	CX				CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF				AG			
	Fonds commercial (1)	AH				AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ				AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				AM			
	Terrains	AN				AO			
	Constructions	AP				AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR				AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT				AU			
	Immobilisations en cours	AV				AW			
	Avances et acomptes	AX				AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				CT			
	Autres participations	CU		600 000		CV		600 000	
	Créances rattachées à des participations	BB		(63 268)		BC		(63 268)	
	Autres titres immobilisés	BD				BE			
	Prêts	BF				BG			
	Autres immobilisations financières*	BH				BI			
TOTAL (II)		BJ		560 160		BK		3 343	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL				BM			
	En cours de production de biens	BN				BO			
	En cours de production de services	BP				BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR				BS			
	Marchandises	BT				BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV				BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX				BY			
	Autres créances (3)	BZ		3 348		CA		3 348	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB				CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD				CE			
	Disponibilités	CF		6 536		CG		6 536	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH				CI			
	TOTAL (III)	CJ		9 884		CK		9 884	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		570 044		1A		3 343	
Renvois :		(1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(63 268)	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		CR	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE OPNYLE			Néant	*
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :100.000.....)	DA	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(14 801)	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	85 199	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	476 772	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 844	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 886	
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	481 502	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	566 701	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	411 502	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Néant	☐	*
-------	--------------------------	---

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE OPNYLE										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL				
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	14 801			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(14 801)			
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières								HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG			
	(3)	Dont {	- Crédit bail mobilier *								HP			
			- Crédit bail immobilier								HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N				
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
16880000 INTÉRÊTS COURUS			814.30
31/12/2016 PRO INT COURRUS NON ECHU		814.30	
40800000 FOURNISS FACTURE NON PARVENUE			1 886.00
31/12/2016 PRO FNP APF		686.00	
31/12/2016 PRO FNP HON CAB CLEMENT 2016		1 200.00	

GROUPE OPNYLE
Société par action simplifiée
Au capital de 100 000,00 euros,
Siège social : 209, avenue Emile Cossonneau 93160 NOISY-LE-GRAND
820 198 331 RCS de BOBIGNY

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 22/07/2017

L'an Deux Mille Dix-sept, le Samedi Vingt-deux Juillet, à onze heures, les actionnaires de la Société GROUPE OPNYLE se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Cédric LEFFET préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 10 000 actions, soit plus du cinquième du capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- le rapport de gestion du Président,
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis, le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été transmis aux associés et tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2016,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 et quitus au Président et aux Directeurs généraux,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions,

CC

- Pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions proposées.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président et aux Directeurs généraux quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à -14 801,00 euros, de la manière suivante :

Origine :

- Report à nouveau antérieur : 0,00 €
- Résultat déficitaire de l'exercice : -14 801,00 €

Affectation :

- A titre de dividendes : 0,00 €
- Report à nouveau : -14 801,00 €

Rappel des dividendes distribués :

L'assemblée générale rappelle que, s'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CC

TROISIEME RESOLUTION - Conventions règlementées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L227-10 du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - Pouvoir en vue des formalités

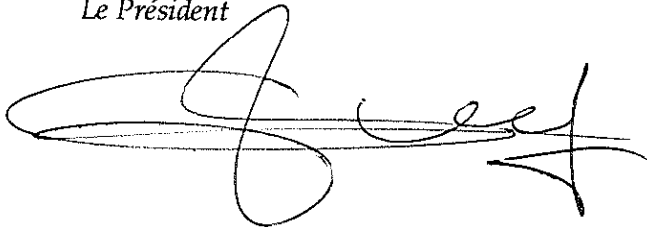
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.